



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2021

OBJET :

DE-21-12-1-34) APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA
RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUE 23 RUE ROBERT
GIRAUDINEAU

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 02 décembre 2021 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme BOILOT,
M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme
ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE
CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, M. POLITZER.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme RUFFENACH
(pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211216-lmc1H9164H1-DE
Date de réception en Préfecture : 21/12/2021
Date de Publication : 21/12/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 214-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mars 2009 instaurant sur le territoire de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux et délimitant le périmètre de sauvegarde permettant sa mise en œuvre ;

Vu la déclaration reçue en mairie le 14 juin 2013, adressée par Maître Jacqueline NIGA, Avocat, relative à la cession d'un bail commercial dans l'immeuble sis, 23 rue Robert Giraudineau ;

Vu la décision de préemption n° AU-13-253 en date du 23 juillet 2013 ;

Vu le jugement n°1307914 du Tribunal administratif de Melun en date du 4 juillet 2014 ;

Vu l'arrêt n°14PA04037 de la Cour administrative de Paris en date du 17 septembre 2015 ;

Vu la décision n°394327 du Conseil d'Etat en date du 24 mars 2016, confirmant le rejet de la demande d'annulation de la procédure de préemption, initiée par la SARL l'Orchidée Bleue ;

Vu l'acte de cession de bail le 14 juin 2018 au bénéfice de la Ville de Vincennes ;

Considérant l'opposition du propriétaire au projet d'acte de rétrocession pour une activité de restauration sans cuisson sur place, à emporter, livraison à domicile présenté par la Ville ;

Considérant l'assignation devant le tribunal Judiciaire de Créteil par le propriétaire aux fins de voir valider son opposition ;

Considérant le jugement rendu le 31 mai 2021 validant l'opposition du propriétaire à la rétrocession ;

Considérant la nécessité d'approuver un nouveau cahier des charges,

Après avis de la Commission du développement économique, de l'emploi, du développement durable et de la collecte sélective du 10 décembre 2021.

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 10 décembre 2021,

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 08 décembre 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le nouveau cahier des charges pour la rétrocession du bail commercial du local sis 23 rue Robert Giraudineau.

ARTICLE II : Précise qu'un avis de rétrocession comportant un appel à candidatures, la description du bail, le prix proposé et mentionnant que le cahier des charges peut être consulté en mairie sera affiché en mairie pendant une durée de quinze jours.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé